

BULLETIN DE VOTE – ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JANVIER 2026

RESOLUTION 1. Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu les rapports sur l'Association, approuve lesdits rapports et les comptes de l'association BCSH de l'exercice clos au 31 août 2025, faisant apparaître un bénéfice de 61 009€ .

L'Assemblée générale donne aux administrateurs de l'association BCSH quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 août 2025.

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les comptes de l'année écoulée ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

Pour	Contre	Abstention

RESOLUTION 2. Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'association BCSH de l'exercice clos au 31 août 2022, soit un résultat déficitaire de 61 009€, à son compte « report à nouveau ».

Pour	Contre	Abstention

RESOLUTION 3. Approbation des cotisations 2025/2026

Après présentation des prévisions budgétaires, L'Assemblée générale décide d'approuver le maintien de la cotisation annuelle à 60€

Pour	Contre	Abstention

RESOLUTION 4. Approbation des tarifs 2025/2026

Après présentation des prévisions budgétaires, L'Assemblée générale décide d'approuver le maintien des tarifs applicables pour l'exercice 2024/2025

Pour	Contre	Abstention

RESOLUTION 5. Décision à prendre suite à l'arrivée du terme des mandats d'administrateurs

Les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à terme :

- Véronique Brunel
- Muriel Fontugne
- Yves Jacquet
- Benoît Tellier

Les personnes ci-après ont présenté leur candidature

- Véronique Brunel
- Yves Jacquet
- Bernard Pinon
- Benoît Tellier

	Pour	Contre	Abstention
Véronique Brunel			
Yves Jacquet			
Bernard Pinon			
Benoît Tellier			

RESOLUTION 6. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président ou à toute autre personne qu'il mandatera pour remplir toutes les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

Pour	Contre	Abstention

Fait à Paris , le

Nom Prénom :

Membre du BCSH, N° FFB :

Signature